

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119**23 juillet 2002****SOMMAIRE**

Aerfin Europe S.A., Luxembourg	53710	Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg S.A., Luxembourg	53669
AGF Euroinvest, Sicav, Luxembourg	53687	Dimpex S.A., Luxembourg	53672
AGF Euroinvest, Sicav, Luxembourg	53687	Dollmar S.A., Luxembourg	53695
Aktia Fund Management S.A., Luxembourg	53689	Dowding & Mills A.E.W. S.A. Walferdange	53703
Aktia Fund Management S.A., Luxembourg	53689	Entreprise Neu, S.à r.l., Echternach	53677
Aldix Agro-Alimentaire S.A., Luxembourg	53692	Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg	53670
Ambicor S.A., Luxembourg	53671	European Smaller Companies Fund, Sicav, Luxembourg	53688
Antri S.A., Luxembourg	53699	European Smaller Companies Fund, Sicav, Luxembourg	53688
Arlon Properties S.A., Luxembourg	53695	Familienblatt - Editions Luxemburgensia S.A., Schifflange	53703
Aura Holding S.A., Luxembourg	53706	Fiat Finance and Trade Ltd. S.A., Luxembourg	53694
Bureau Tmex S.A., Esch-sur-Alzette	53705	Financial Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53696
Bureau Tmex S.A., Esch-sur-Alzette	53705	FL Trust Switzerland, Sicav, Luxembourg	53709
Busybee S.A. Holding, Luxembourg	53712	FondsSelector SMR Sicav, Luxemburg-Strassen	53708
C.O.G.P. S.A.H., Luxembourg	53711	Gedrenksbuttek Kleyr, S.à r.l., Herborn	53677
Capel Cure Sharp International Fund, Sicav, Luxembourg	53707	Gestoria S.A.H., Luxembourg	53702
Capital Invest Converging Europe Umbrella Fund, Sicav, Kirchberg	53706	Gestoria S.A.H., Luxembourg	53702
Carlson Fund Management Company S.A., Luxembourg	53691	Golf Financial Investment S.A.H., Luxembourg	53710
Carlson Fund Management Company S.A., Luxembourg	53691	Gratex S.A., Luxembourg	53671
Castel Assurances, S.à r.l., Luxembourg	53699	Green Line France, Sicav, Luxembourg	53690
Central-Fuel S.A., Schwebach	53676	Green Line France, Sicav, Luxembourg	53690
Chablis S.A., Luxembourg	53710	Grimal Holding S.A., Luxembourg	53694
Columbus, Sicav, Luxembourg	53707	Groupe Cupola Luxembourgeoise Holdings S.A., Luxembourg	53693
Comgest Europe, Sicav, Luxembourg	53688	Groupe Cupola Luxembourgeoise Holdings S.A., Luxembourg	53697
Comgest Europe, Sicav, Luxembourg	53688	Groupe Cupola Luxembourgeoise Holdings S.A., Luxembourg	53697
Corail, S.à r.l., Luxembourg	53696	Hammes, S.à r.l., Vianden	53675
Corporate Investment Partners S.A., Luxembourg	53701	Hammes, S.à r.l., Vianden	53675
Cotex S.A., Luxembourg	53705	Hobag International S.A., Luxembourg	53700
Credit Suisse Equity Fund (Lux)	53672	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53682
Crilux S.A., Luxembourg	53706	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53683
DB Re A.G., Luxembourg	53694	I.C.A.S., International Consultancy and Accounting	
DBL Products S.A., Strassen	53697		
Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg S.A., Luxembourg	53667		
Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg S.A., Luxembourg	53669		

Services, Luxembourg	53703	Reddol B.V., S.à r.l., Pays-Bas	53684
I.C.A.S., International Consultancy and Accounting Services, Luxembourg	53703	Resplan Holding S.A., Luxembourg	53696
Icomi Investissement S.A.Holding, Luxembourg	53705	S.e.n.c. Anite Europe S.à r.l. et Anite Systems S.à r.l., Luxembourg	53695
Inter-Möbel, S.à r.l., Howald	53693	Sadiki Holding S.A., Luxembourg	53696
International Development and Communication Company S.A., Luxembourg	53698	Same Deutz Fahr International S.A., Luxembourg	53701
International Development and Communication Company S.A., Luxembourg	53698	Same Deutz Fahr International S.A., Luxembourg	53701
International Development and Communication Company S.A., Luxembourg	53698	Sebi, S.à r.l., Luxembourg	53700
Itaú Europa Luxembourg Sicav, Luxembourg	53686	SINFINA S.A.H., Luxembourg	53702
Itaú Europa Luxembourg Sicav, Luxembourg	53686	Smart Venture Holding S.A., Luxembourg	53692
Kreatech Holding A.G., Clervaux	53673	Snapshot, S.à r.l., Rosport	53680
Landesbank Saar Girozentrale Niederlassung Luxembourg, Luxembourg	53686	Snapshot, S.à r.l., Rosport	53680
LLL S.A., Luxembourg	53711	Socapar S.A.H., Luxembourg	53712
Luxstar S.A., Luxembourg	53669	Société Anonyme Crocus, Luxembourg	53709
Mafla S.A., Senningerberg	53684	Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg	53709
Mafla S.A., Senningerberg	53686	Strassen Holding S.A., Luxembourg	53693
Marine Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	53704	Strassen Holding S.A., Luxembourg	53693
Marine Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	53704	Suez Asia Equity Associates SCA, Luxembourg	53687
Olivinvest S.A., Boulaide	53677	Suez Asia Equity Associates SCA, Luxembourg	53687
Orchard S.A.	53680	Tereco S.A., Luxembourg	53706
Orchard S.A.	53680	Thesee, Sicav, Luxembourg	53690
Patavium Asset Management S.A., Luxembourg	53689	Threshold S.A.H., Luxembourg	53704
Patavium Asset Management S.A., Luxembourg	53689	Threshold S.A.H., Luxembourg	53704
Piscadera Investments S.A., Senningerberg	53681	Topedilux, S.à r.l., Strassen	53697
Piscadera Investments S.A., Senningerberg	53682	Trilogy, S.à r.l., Luxembourg	53696
Posal S.A., Luxembourg	53708	Trousseau S.A.H., Luxembourg	53712
Primerus France Minicap, Sicav, Luxembourg	53691	Twin Chest S.A.H., Luxembourg	53711
Primerus France Minicap, Sicav, Luxembourg	53691	Universal Risk Partners G.m b.H., Luxembourg	53692
Protexia International S.A., Luxembourg	53694	Valmis S.A.H., Luxembourg	53700
Pyrford Holdings S.A., Luxembourg	53666	Valugy S.A., Luxembourg	53710
		VICARE, Victoire Abeille Réassurances S.A., Luxembourg	53694
		Vip Investments S.A., Luxembourg	53699
		VMS Luxinter Sicav, Luxembourg	53707

PYRFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 26.534.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 22 avril 2002

- Les comptes annuels au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2001.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale, à savoir:

Administrateurs:

- M. Robert M. Cowper, directeur de sociétés, domicilié au 24, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.
- M. William F. Payne, directeur de sociétés, domicilié au 24, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.
- M. Anthony D. Field, directeur de sociétés, domicilié au 24, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.

Commissaire aux Comptes:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37661/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

DEXIA LIFE & PENSIONS, DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 39.593.

L'an deux mille deux, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, en abrégé DEXIA LIFE & PENSIONS, ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.593,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 330 du 1^{er} août 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 1997, publié au Mémorial C numéro 290 du 11 juin 1997,

modifiés suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 804 du 28 octobre 1999,

modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 613 du 29 août 2000,

modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 812 du 7 novembre 2000, et

modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 389 du 28 mai 2001,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 39.593.

Bureau

La séance est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Madame Sonja Rottiers, Administrateur-Délégué de la société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE avec siège à Bruxelles, demeurant à Londerzeel (Belgique).

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank N. Wagener, Président du conseil d'administration de la société anonyme DEXIA LIFE & PENSIONS S.A. avec siège à Luxembourg, demeurant à Brouch (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Flamand, Directeur Général de la société anonyme DEXIA LIFE & PENSIONS S.A. avec siège à Luxembourg, demeurant à Bereldange (Luxembourg).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Madame le Président

Madame le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Rapport du Conseil d'Administration sur l'apport et la fusion;
2) Rapport du réviseur d'entreprises sur l'apport des actions de LUXSTAR S.A. à DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG;

3) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 17.817.982,- (dix-sept millions huit cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.345.462,- (trente-sept millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-deux euros) à EUR 55.163.444,- (cinquante-cinq millions cent soixante-trois mille quatre cent quarante-quatre euros) par la création et l'émission de 647.927 (six cent quarante-sept mille neuf cent vingt-sept) actions sans désignation de valeur nominale du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 2002, numérotées de (1.432.450) un million quatre cent trente-deux mille quatre cent cinquante à (2.080.376) deux millions quatre-vingt mille trois cent soixante-seize.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts

II.- Il existe actuellement un million quatre cent trente-deux mille quatre cent quarante-neuf (1.432.449) actions sans désignation de valeur nominale.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Madame le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Madame le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration sur l'apport et la fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du réviseur d'entreprises sur l'apport des actions de la société LUXSTAR S.A. à la société DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 17.817.982,- (dix-sept millions huit cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.345.462,- (trente-sept millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-deux euros) à EUR 55.163.444,- (cinquante-cinq millions cent soixante-trois mille quatre cent quarante-quatre euros) par la création et l'émission de 647.927 (six cent quarante-sept mille neuf cent vingt-sept) actions sans désignation de valeur nominale du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 2002, numérotées de (1.432.450) un million quatre cent trente-deux mille quatre cent cinquante à (2.080.376) deux millions quatre-vingt mille trois cent soixante-seize.

L'assemblée générale admet la société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE, ayant son siège social à Bruxelles, à la souscription des 647.927 (six cent quarante-sept mille neuf cent vingt-sept) actions nouvelles, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Souscription et libération

De l'accord de l'Assemblée, les 647.927 (six cent quarante-sept mille neuf cent vingt-sept) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE, ayant son siège social à Bruxelles,

ici représentée par Madame Sonja Rottiers, prénommée,

en vertu des pouvoirs à elle conférés par décision du Conseil d'Administration de la société du 8 juillet 1999, publiée au Moniteur Belge le 5 août 1999 sub numéro 990805-552.

Les 647.927 (six cent quarante-sept mille neuf cent vingt-sept) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées entièrement moyennant l'apport en nature des cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix (59.590) actions nominatives sans désignation de valeur nominale représentatives de la totalité du capital social de la société anonyme LUXSTAR S.A., ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

La description de cet apport résulte d'un rapport dressé par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, le 3 mai 2002, et dont la conclusion est libellée comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions de DEXIA LIFE & PENSIONS à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Représentée par

L. Henzig».

Un exemplaire du présent rapport après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La preuve du transfert des actions a été rapportée au notaire instrumentant ce qu'il certifie expressément.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 55.163.444,- (cinquante-cinq millions cent soixante-trois mille quatre cent quarante-quatre euros). Il est représenté par 2.080.376 (deux millions quatre-vingt mille trois cent soixante-seize) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de (1) un à (2.080.376) deux millions quatre-vingt mille trois cent soixante-seize.

Sur les actions numérotées de (1) un à (100.000) cent mille, EUR 12,3946762 (douze virgule trois millions neuf cent quarante-six mille sept cent soixante-deux euros) restent à libérer par action.

Sur les actions numérotées de (100.001) cent mille un à (596.000) cinq cent quatre-vingt-seize mille, EUR 18,75 (dix-huit virgule soixante-quinze euros) restent à libérer par action.

Les actions numérotées de (596.001) cinq cent quatre-vingt-seize mille un à (1.432.449) un million quatre cent trente-deux mille quatre cent quarante-neuf sont entièrement libérées.

Les nouvelles actions numérotées de (1.432.450) un million quatre cent trente-deux mille quatre cent cinquante à (2.080.376) deux millions quatre-vingt mille trois cent soixante-seize sont entièrement libérées.».

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en 100% des actions d'une société ayant son principal établissement dans l'Union Européenne, au profit d'une société remplissant le même critère, les parties se réfèrent en particulier à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 prévoyant l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de huit mille six cent cinquante euros (EUR 8.650,-).

Dont procès-verbal fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec le Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Rottiers, F. N. Wagener, T. Flamand, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 6, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juillet 2002.

T. Metzler.

(50241/222/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

DEXIA LIFE & PENSIONS, DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 39.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juillet 2002.

Signature.

(50242/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

DEXIA LIFE & PENSIONS, DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 39.593.

LUXSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 33.992.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille deux, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) Monsieur Frank N. Wagener, Président du Conseil d'Administration de la société anonyme DEXIA LIFE & PENSIONS S.A., demeurant à Brouch (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG, en abrégé DEXIA LIFE & PENSIONS, ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.593,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 1992, numéro 30.027 de son répertoire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 330 du 1^{er} août 1992, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, avant les présentes, en date de ce jour,

dénommée ci-après «la société absorbante»,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite société en date du 3 mai 2002, dont une copie demeurera ci-annexée.

2) Madame Sonja Rottiers, Administrateur-Délégué de la société anonyme de droit belge DEXIA INSURANCE avec siège à Bruxelles, demeurant à Londerzeel (Belgique),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LUXSTAR S.A., ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.992,

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 12 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 437 du 27 novembre 1990, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1999 emportant refonte des statuts, publié au Mémorial C, numéro 2 du 3 janvier 2000,

dénommée ci-après «la société absorbée»,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite société en date du 3 mai 2002, dont une copie demeurera ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant:

1) La société anonyme DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG («la société absorbante»), dont le siège social est établi à Luxembourg, entend fusionner avec la société anonyme LUXSTAR S.A. («la société absorbée») dont le siège social est établi à Luxembourg, par absorption de cette dernière par la première.

2) La société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée.

3) Les opérations de la société absorbée seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 30 juin 2002 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

4) Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux, ni de porteurs de titres autres que des actions.

5) Il ne sera attribué aucun avantage particulier, ni aux membres des conseils d'administration, ni aux réviseurs des sociétés qui fusionnent.

6) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre les parties, du projet de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que d'un état comptable intermédiaire tel que visé par l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de convocation d'une telle assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

b) la société absorbée cesse d'exister,

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

9) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10) La fusion entre la société absorbante DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG et la société absorbée LUXSTAR S.A., est soumise à l'autorisation du Ministre du Trésor et du Budget. En cas d'opposition à la fusion de cette autorité, l'opération de fusion sera réputée nulle et non avenue.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2, de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. N. Wagener, S. Rottiers, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juillet 2002.

T. Metzler.

(50247/222/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 30.350.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'Administration

En date du 8 mai 2002, le conseil d'administration de ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabio Gallia en qualité d'Administrateur;

- d'accepter la cooptation de Monsieur Andrea Nasce en remplacement de Monsieur Fabio Gallia, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37399/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AMBICOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 85.906.

GRATEX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 70.060.

—
FUSION

Im Jahre zweitausendzwei, am achtundzwanzigsten Juni,
ist vor Uns, dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg,
erschieden:

Frau Patricia Thill, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg,

in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte der Gesellschaft AMBICOR S.A., vormals PICTOPLAST S.A., mit Sitz in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 85.906 gegründet gemäss Urkunde vom 3. Januar 2002 des Notars Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, noch nicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, veröffentlicht, geändert gemäss Urkunde vom 17. Mai 2002 des beurkundenden Notars, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht,

aufgrund privatschriftlicher Vollmacht vom 28. Juni 2002, welche nach ne varietur Zeichnung durch die Erschienenene und den beurkundenden Notar zum Zwecke der Registrierung an der vorliegenden Urkunde verbleibt;

und in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte von Herrn Nikolaus Zens wohnhaft in CH-1245 Collonge-Bellerive, route d'Hermance 161A, und Herrn Auguste Betschard, wohnhaft in CH-1226 Thônex, 19, Chemin du Chamoliet, als ehemalige Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft GRATEX S.A., mit Sitz in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 70.060, gegründet gemäss Urkunde vom 6. Mai 1999 des Notars Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 607 vom 11. August 1999, geändert gemäss Urkunde vom 4. April 2000 des Notars Jean Seckler, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 591 vom 18. August 2000,

aufgrund privatschriftlicher Vollmacht vom 28. Juni 2002, welche nach ne varietur Zeichnung durch die Erschienenene und den beurkundenden Notar zum Zwecke der Registrierung an der vorliegenden Urkunde verbleibt.

Die Erschienenene ersucht den Notar die folgenden Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die AMBICOR S.A. (nachfolgend «die aufnehmende Gesellschaft») und die GRATEX S.A., (nachfolgend «die untergehende Gesellschaft») haben gemäss Artikel 278 f. i.V.m. 261 ff. des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 in seiner derzeit gültigen Fassung (nachfolgend «das Gesellschaftsgesetz») einen gemeinsamen Verschmelzungsplan (nachfolgend «der Verschmelzungsplan») aufgestellt.

II.- Der Verschmelzungsplan ist am 21. Mai 2002 von den Verwaltungsräten der aufnehmenden und der untergehenden Gesellschaft genehmigt und am 22. Mai 2002 gemäss Artikel 271 (1) 2. Alternative des Gesellschaftsgesetzes notariell beurkundet worden.

Der Verschmelzungsplan wurde am 27. Mai 2002 im Mémorial C, Nummer 801, Seite 38415 veröffentlicht, worüber dem beurkundenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

III.- Gemäss Punkt B. III. des Verschmelzungsplanes wird die Verschmelzung zwischen den zu verschmelzenden Gesellschaften einen Monat nach Veröffentlichung des Verschmelzungsplanes im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, das heisst am 27. Juni 2002, wirksam.

IV.- Unbeschadet der Regelung in Punkt B. III. des Verschmelzungsplanes haben in Übereinstimmung mit Punkt B. VIII. des Verschmelzungsplanes ein Aktionär bzw. mehrere Aktionäre, die allein oder gemeinsam mehr als 5% der Aktien am gezeichneten Kapital der aufnehmenden Gesellschaft halten, innerhalb eines Monats ab der Veröffentlichung des Verschmelzungsplanes im Mémorial das Recht, die Einberufung einer ausserordentlichen Hauptversammlung der aufnehmenden Gesellschaft, die über die Genehmigung der Verschmelzung beschliesst, zu verlangen.

V.- Kein Aktionär bzw. keine Aktionäre, die allein oder gemeinsam mehr als 5% der Aktien am gezeichneten Kapital der aufnehmenden Gesellschaft halten, haben innerhalb des unter Punkt IV der vorliegenden Urkunde genannten Zeitraumes die Einberufung einer ausserordentlichen Hauptversammlung, die über die Genehmigung der Verschmelzung beschliesst, verlangt, worüber dem beurkundenden Notar Nachweis erbracht wurde.

VI. Die folgenden Dokumente haben in Übereinstimmung mit Artikel 278 i.V.m. Artikel 267 (1) a), b), c) des Gesellschaftsgesetzes ab dem 27. Mai 2002 für die Dauer von einem Monat am Sitz der aufnehmenden und der untergehenden Gesellschaft zur Einsicht der Aktionäre zur Verfügung gestanden:

- der notariell beurkundete Verschmelzungsplan, so wie er am 27. Mai 2002 im Mémorial C veröffentlicht wurde
- die Jahresabschlüsse der untergehenden Gesellschaft zum 31. Dezember 1999, 31. Dezember 2000 und 31. Dezember 2001 sowie die Jahresberichte des Verwaltungsrates zum Geschäftsjahr 1999, 2000, 2001
- der Zwischenabschluss der aufnehmenden Gesellschaft zum 30. April 2002.

VII. Die Verschmelzung zwischen der aufnehmenden und der untergehenden Gesellschaft ist damit zum 27. Juni 2002 zwischen den zu verschmelzenden Gesellschaften wirksam geworden, sodass an dem genannten Datum die untergehende Gesellschaft definitiv aufgehört hat zu existieren.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von ein neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen hat die Erschienenene zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 13CS, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juillet 2002.

T. Metzler.

(50246/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX), Fonds Commun de Placement.

Änderungen der Vertragsbedingungen des Anlagefonds

CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX)

Die oben erwähnte Verwaltungsgesellschaft, mit Zustimmung der BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. hat in ihrer Eigenschaft als Depotbank beschlossen die Vertragsbedingungen des CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX) dahingehend zu ändern, daß der siebte und achte Abschnitt des vierunddreißigsten Zusatzes der Vertragsbedingungen betreffend den Credit Suisse Equity Fund (Lux) Opportunities Japan Subfonds, gestrichen und durch folgenden Wortlaut ersetzt wird:

Anteile des Credit Suisse Equity Fund (Lux) Opportunities Japan werden wie im gültigen Verkaufsprospekt und in dem betreffenden Zusatz zu diesem Prospekt näher beschrieben, zu den nachfolgenden Bedingungen ausgegeben:

Anteilklasse	Währung	Mindestbestand	Erstausgabepreis	Maximale Erstausgabegebühr	Verwaltungsgebühr (pro Jahr)	Anleger- betreuungsgebühr (pro Jahr)
«B»	JPY	n/a	JPY 1.000	5,00%	1,92%	n/a
«D»	JPY	10 Anteile	JPY 100.000	N/a	0,08%	n/a
«I»	JPY	JPY 300.000.000	JPY 100.000	3,00%	0,70%	n/a
«T»	JPY	JPY 1.000.000	JPY 100.000	N/a	1,92%	0,90%

- Fondsanteile der Klassen «B», «D», «I» und «T», die gegenwärtig vom Fonds aufgelegt werden, bestehen aus thesaurierenden Anteilen.

- Zertifizierte Inhaberanteile sind nur für die Klasse «B» erhältlich.

- Anteile der Klasse «D» können nur von solchen Anlegern erworben werden, die einen Vermögensverwaltungsvertrag mit einer Geschäftseinheit der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT abgeschlossen haben.

- Sind keine Angaben zum Erstausgabepreis gegeben, so können Fondsanteile zum Nettoinventarwert gezeichnet werden (siehe Abschnitt «Beteiligung am CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX)») des Verkaufsprospektes.

Diese Änderung tritt fünf Tage nach der Publikation im Mémorial in Kraft.

Luxemburg, den 23. Juli 2002.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY

Unterschriften

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55755/736/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2002.

DIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 39.794.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 février 1992, acte publié au Mémorial C n° 364 du 26 août 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 170 du 4 avril 1996, en date du 21 août 1997, acte publié au Mémorial C n° 663 du 18 novembre 1997 et en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 689 du 9 décembre 1997. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 mai 2000, publié par extrait au Mémorial C n° 48 du 24 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIMPEX S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(37494/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

KREATECH HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, am dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1.- Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

hier vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgenannt.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung KREATECH HOLDING A.G. wird hiermit eine Holding gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Clervaux.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter gleich welcher Form, an anderen Gesellschaften, in Luxemburg oder im Ausland, sowie deren Verwaltung und Kontrolle und die Verwaltung ihrer Beteiligungen.

Sie kann außerdem durch Einbringung, Unterzeichnung, Option, Ankauf oder andere Art mobilare Werte aller Art erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder anderweitig veräußern.

Die Gesellschaft kann außerdem Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern oder verwerten, die mit diesen Lizenzen verbunden sind, oder sie Komplettieren.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, ihre Aktivitäten im Rahmen des Gesetzes von 1929 über die Holdinggesellschaften auszuüben.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,-) Euro und ist eingeteilt in tausend (1.000) Aktien von jeweils einunddreissig (31,-) Euro.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates zusammen mit dem oder den Kommissaren einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und verpflichtet den Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche dem delegierten Verwaltungsratsmitglied zugestanden wurden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionär zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendzwei.

Art. 9. Die Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Mittwoch des Monats Mai um 09.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 11. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitest-gehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des Kommissars vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die tausend (1.000) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., vorgenannt, neuhundertachtundneunzig Aktien . . .	998
2.- Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S. à r.l., vorgenannt, zwei Aktien	2
Total: tausend Aktien	1.000

Diese Aktien wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (1.300,-).

Ausseordentliche Generalversammlung

Alsdann finden sich die eingangs genannten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

- a) Herr Eric Vanhove, Berater, wohnhaft zu L-9706 Clervaux, 9, rue de Bastogne,
- b) Herr Ronny Poets, expert-comptable, wohnhaft zu B-3920 Lommel, 11, Hoogstraat,
- c) Herr Johannes Van de Langenberg, Kaufmann, wohnhaft zu B-3920 Lommel, Norbert Neeckxlaan, 172.

3.- Zum Kommissar wird, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

Herr Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle.

4.- Die Adresse der Gesellschaft ist L-9706 Clervaux, 9, rue de Bastogne.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Müller, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 2002, vol. 421, fol. 40, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C erteilt.

Mersch, den 16. Mai 2002.

U. Tholl.

(01883/232/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

HAMMES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9419 Vianden, 25, rue du Vieux Marché.

Abtretungsvertrag von Gesellschaftsanteilen

Der Unterzeichnete: Wolfgang Hammes
 wohnhaft zu: D-54450 Freudenburg, Neustrasse, 4
 erklärt hiermit an: Stefan Hammes
 wohnhaft zu: D-54634 Bitburg, Allensteinerstrasse 11

625 Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAMMES, S.à r.l. mit Sitz in L-9419 Vianden, 25, rue du Vieux Marché gegründet am 23. August 2000, durch den Notar Marc Cravatte mit Amtswohnsitz in Ettelbruck, abzutreten.

Die Anteile werden zum Preis von 4.075,- (viertausendfünfundsiebzig Euro) abgetreten.

Der Käufer und der Verkäufer erklären hiermit, dass die zwischen ihnen bestehenden Konten mit dieser Abtretung aufgehoben sind.

Die Unterzeichneten beauftragen hiermit den Geschäftsleiter die notwendigen Schritte zur Eintragung dieser Abtretungserklärung im Handelsregister zu unternehmen. Die Gesellschaft HAMMES, S.à r.l. erklärt hiermit von dieser Abtretung Kenntnis genommen zu haben.

Ausgefertigt in zwei Exemplaren in Ettelbruck, am 24. April 2002.

Unterschriften

Der Käufer / Der Verkäufer

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2002, vol. 270, fol. 75, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(01884//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2002.

HAMMES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9419 Vianden, 25, rue du Vieux Marché.

H. R. Diekirch B 5.769.

Gesellschafterversammlung vom 24. April 2002 in Vianden

Anwesend:

Wolfgang Hammes, wohnhaft in 4, Neustrasse, D-54450 Freudenburg

Stefan Hammes, wohnhaft in 11, Allensteinerstrasse, D-54634 Bitburg

2.500 Anteile

Einzigster Punkt der Tagesordnung:

- Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig die Amtsniederlegung von Herrn Wolfgang Hammes anzunehmen und bestimmt zum alleinigen Geschäftsführer Herr Stefan Hammes, vorbenannt.

Vianden, den 24. April 2002.

Beglaubigte Kopie

S. Hammes / W. Hammes

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2002, vol. 270, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(01885/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2002.

CENTRAL-FUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8561 Schwebach, Maison 4.

R. C. Diekirch B 6.191.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002

L'an deux mille deux, le dix-sept mai à 18.00 heures.

Les actionnaires de la société CENTRAL-FUEL S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

- Madame Renée Origer préside la séance.
- Madame Viviane Van der Pal, présente et qui accepte est nommé Scrutateur.
- Madame Brigitte Bernard, présente et qui accepte est choisie comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, peuvent statuer sur l'ordre du jour relatif à la nomination d'un administrateur et d'un administrateur-délégué.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société, huit jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative à la nomination d'un administrateur et d'un administrateur-délégué.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission d'un administrateur;
- Nomination d'un administrateur;
- Nomination d'un administrateur-délégué.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la démission de Madame Marianne Sanavia de son poste d'administrateur de la société. L'assemblée générale donne décharge à l'administrateur démissionnaire.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur, qui accepte, Monsieur Eugène Hilgert, chauffeur-livreur, demeurant à L-8561 Schwebach, Maison 4.

Troisième résolution

Est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué, qui accepte, Monsieur Eugène Hilgert, préqualifié, avec le pouvoir d'engager la société avec sa seule signature ainsi qu'avec le droit de co-signature obligatoire au sein du conseil d'administration, ceci conformément à l'article 9 des statuts de la société.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signatures

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002**Première résolution*

L'assemblée approuve la démission de Madame Marianne Sanavia de son poste d'administrateur de la société. L'assemblée générale donne décharge à l'administrateur démissionnaire.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur, qui accepte, Monsieur Eugène Hilgert, chauffeur-livreur, demeurant à L-8561 Schwebach, Maison 4.

Troisième résolution

Est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué, qui accepte, Monsieur Eugène Hilgert, préqualifié, avec le pouvoir d'engager la société avec sa seule signature ainsi qu'avec le droit de co-signature obligatoire au sein du conseil d'administration, ceci conformément à l'article 9 des statuts de la société.

Pour copie conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 22 mai 2002, vol. 144, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

(01891/823/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2002.

GEDRENKS BUTTEK KLEYR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6665 Herborn, Moulin de Herborn.

R. C. Diekirch B 2.038.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 21 mars 2002, vol. 135, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2002.

Signature.

(01800/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

ENTREPRISE NEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Diekirch B 1.771.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 21 mars 2002, vol. 135, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2002.

Signature.

(01801/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

OLIVINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée SOFIROM, S.à r.l., avec siège à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville, constituée sous forme d'une société anonyme aux termes d'un acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 28 janvier 1997, publiée au Mémorial C, numéro 239 du 16 mai 1997, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 4.272 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale actée par le notaire instrumentant en date du 7 août 2001.

2.- La société IMMOROM S.A., avec siège à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 327 du 5 mai 2000, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 5.541,

toutes deux ici représentées par Madame Pascale Sternon, employée privée, demeurant à Louftémont (B) en vertu du pouvoir lui conféré par Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à Rombach, administrateur-délégué desdites sociétés, aux termes de la procuration sous seing privé ci-annexée.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent, comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OLIVINVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Boulaide.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier privé.

D'une manière générale, la société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (Eur 31.000,-) représenté par trois cent-dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (Eur 100,-) chacune.

Les actions ont été souscrites par:

1) SOFIROM S.A., préqualifiée	155 actions
2) IMMOROM S.A., préqualifiée	155 actions
Total:	<u>310 actions</u>

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (Eur 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social, ou en tout autre endroit désigné par les convocations, le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télex ou par fax une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télécopie, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Le conseil pourra encore nommer des fondés de pouvoir, directeurs ou autres mandataires auxquels il confiera tout ou partie de l'administration journalière.

La délégation de l'intégralité de la gestion journalière ne pourra s'opérer qu'avec l'accord préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme d'environ mille cinq cent dix euros (EUR 1.510,-). Les fondateurs sont indivisiblement et irrévocablement solidaires du paiement de ces frais.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants agissant comme susdit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 6 ans:
 - 1) la société anonyme IMMOROM S.A., avec siège à Rombach,
 - 2) Madame Frédérique Jacquemart, administrateur de société, demeurant à Boulaide,
 - 3) Madame Pascale Sternon, employée, demeurant à B-6860 Louftemont, 20, rue des Eaux-Bonnes.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la durée de 6 ans:
La société LUXFIBEL, S.à r.l., avec siège à Rombach, 18, route de Bigonville.
5. Le siège social est fixé à L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.
6. Madame Frédérique Jacquemart, préqualifiée, est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.
7. La société ainsi constituée ratifie les actes passés en son nom antérieurement aux présentes, notamment l'acquisition sur la société T.P.I LUXEMBOURG S.A. d'un terrain et d'une maison à y ériger à Boulaide, en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 janvier 2001.

Le notaire donne acte aux comparants de cette ratification et il en fera mention en fin de l'acte de vente mentionné.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare connaître le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'aucune des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention du comparant sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Dont acte, fait et passé à Redange, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Ledit comparant, pour autant qu'il s'agisse d'une personne physique, s'est identifié auprès du notaire au moyen de sa carte d'identité.

Signé: P. Sternon, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 12 avril 2002, vol. 401, fol. 87, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Wiltzius.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 13 mai 2002.

C. Mines.

(01855/225/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2002.

SNAPSHOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6558 Rosport, Michelsberg.

R. C. Diekirch B 1.548.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 21 mars 2002, vol. 135, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2002.

Signature.

(01803/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

SNAPSHOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6558 Rosport, Michelsberg.

R. C. Diekirch B 1.548.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 21 mars 2002, vol. 135, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2002.

Signature.

(01802/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

ORCHARD S.A., Société Anonyme.*Dénonciation du mandat de Commissaire aux comptes*

La société LUXFIBEL, S.à r.l. démissionne de son mandat de Commissaire aux comptes pour la société ORCHARD S.A. (matricule 2002 2204 225).

Rombach, le 14 mai 2002.

SOFIROM, S.à r.l.

P. Sternon

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2002, vol. 270, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(01888/821/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2002.

ORCHARD S.A., Société Anonyme.*Dénonciation du siège social*

La société ORCHARD S.A. répondant au matricule 2002 2204 225 n'a plus son siège social au n° 34, rue Principale à L-8814 Bigonville.

ORCHARD S.A. n'exerce plus aucune activité à cet endroit.

Rombach, le 14 mai 2002.

SOFIROM, S.à r.l.

P. Sternon

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2002, vol. 270, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(01890/821/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2002.

PISCADERA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. SOLEIL BLANC S.A.).
 Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
 R. C. Luxembourg B 75.904.

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOLEIL BLANC S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1a, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.904, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 672 du 19 septembre 2000, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 octobre 2000, dont un extrait dudit acte a été publié au Mémorial C numéro 429 du 11 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la Société en PISCADERA INVESTMENTS S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

3.- Modification de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la Société de SOLEIL BLANC S.A. en celle de PISCADERA INVESTMENTS S.A.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption par la Société de sa nouvelle dénomination, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide de fournir à cet article premier des statuts la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PISCADERA INVESTMENTS S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer toute référence aux administrateurs de catégorie «A» et «B» dans les statuts de la Société et décide par conséquent de modifier l'actuel article douze des statuts de la Société, lequel article douze se lira désormais comme suit:

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs. La signature d'un seul signature sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit - A. Beato - G. Baué - J.J. Wagner,

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2002, vol. 867, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 17 mai 2002.

J.J. Wagner.

(37524/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PISCADERA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 75.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2002.

J.J. Wagner.

(37525/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.888.

In the year two thousand and two, on the thirty first day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., (R.C. Luxembourg, section B number 28.888), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch; incorporated by a deed established by Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich on September 26th, 1988, published in the Mémorial C number 26 of December 12th, 1988.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on September 27th, 1999, published in the Mémorial C number 11 of January 5th, 2000.

The meeting is presided over by Mrs Olivia Moessner, master-at-law, residing in Luxembourg.

The chairperson appoints as secretary Mr Gilles Hauben, master-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Reuter, master-in-law, residing in Luxembourg.

The chairperson declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the 1,675,000 (one million six hundred seventy five thousand) shares in issue are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«The object of the Corporation is to provide investment advisory and management services and any permitted assistance to Luxembourg and foreign undertakings for collective investment and to companies of the HSBC Group. It will not provide any such services to individuals or entities on an individual basis.

The Corporation may further hold participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object.»

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting resolves to amend Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 3.** The object of the Corporation is to provide investment advisory and management services and any permitted assistance to Luxembourg and foreign undertakings for collective investment and to companies of the HSBC Group. It will not provide any such services to individuals or entities on an individual basis.

The Corporation may further hold participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A. (R.C. Luxembourg numéro B 28.888), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 26 septembre 1988, publié au Mémorial, C numéro 26 du 12 décembre 1988.

Les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 septembre 1999, publié au Mémorial, C numéro 11 du 5 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Olivia Moessner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Hauben, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 1.675.000 (un million six cent soixante quinze mille) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- modifier l'article 3 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prestation de services de conseil en investissement et de gestion et toute assistance permise à des organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers et aux sociétés du groupe HSBC. Elle ne fournira pas les services précités à des individus ou des entités sur une base individuelle.

La Société peut en outre détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut exercer les activités qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est la prestation de services de conseil en investissement et de gestion et toute assistance permise à des organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers et aux sociétés du groupe HSBC. Elle ne fournira pas les services précités à des individus ou des entités sur une base individuelle.

La Société peut en outre détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut exercer les activités qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Moessner - G. Hauben - P. Reuter - J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2002, vol. 865, fol. 69, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(37530/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(37531/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

REDDOL B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: NL-Hengelo, Overijssel.

Siège d'activité effectif: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 77.605.

1. Le siège d'activité effectif a été transféré de L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2. M. Jean Fell, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé gérant pour une durée indéterminée en remplacement du gérant démissionnaire, Alain Lam, et avec le pouvoir de signature individuelle.

3. M. Eric Bernard, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé gérant suppléant pour une durée indéterminée en remplacement de la gérante suppléante, Mme Sonja Linz, et avec le pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour REDDOL B.V.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37504/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

MAFLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 51.580.

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MAFLA S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.580, constituée suivant acte notarié du 28 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 477 du 22 septembre 1995, (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 31 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 207 du 24 avril 1996;

- du 16 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 947 du 31 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg). L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion de la devise du capital social de Francs Suisses en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, pour remplacer le capital existant de CHF 700.000.- (sept cent mille francs suisses) représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100.- (cent francs suisses) par sa contrevaletur en Euros, sur base du cours de change au 31 décembre 2001,

3.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 249,38 (deux cent quarante-neuf euros et trente-huit cents) pour le ramener de son montant converti de EUR 472.749,38 (quatre cent soixante douze mille sept cent quarante-neuf euros et trente-huit cents) à EUR 472.500.- (quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros). Le produit de cette réduction sera affecté au poste «Autres Réserves» du bilan de la Société.

4.- Introduction d'un nouveau capital autorisé à hauteur de EUR 1.000.000.- (un million d'Euros).

5.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale (100,- CHF) de toutes les sept mille (7.000) actions existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de Francs Suisses (CHF) en Euros (EUR) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, au cours de change au 31 décembre 2001 de 1.- CHF=0,675356 EUR, et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de Francs Suisses (CHF) en Euros (EUR).

Après la conversion le capital social de la Société se trouve fixé à quatre cent soixante-douze mille sept cent quarante-neuf Euros et trente-huit cents (472.749,38 EUR) représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux cent quarante-neuf Euros et trente-huit cents (249,38 EUR) pour le ramener de son montant présentement converti de quatre cent soixante-douze mille sept cent quarante-neuf Euros et trente-huit cents (472.749,38 EUR) à un montant arrondi de quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (472.500,- EUR).

Il est décidé d'affecter le produit de cette réduction de capital, soit la somme de deux cent quarante-neuf euros et trente-huit cents (249,38 EUR) au poste «Autres Réserves» du bilan de la Société.

Tous pouvoirs sont par ailleurs conférés aux membres du conseil d'administration de la Société, pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la Société de francs suisses (CHF) en euros (EUR), pour procéder à l'échange des sept mille (7.000) actions de l'ancienne valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF) chacune, contre le même nombre d'actions sans désignation de valeur nominale et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide par voie de modification statutaire (article trois) d'y insérer un capital autorisé d'un montant d'un million d'Euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, en limitant voire supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs, lors de chaque émission d'actions nouvelles.

Cinquième résolution

Afin de refléter la prédite conversion en Euro, suivie d'une réduction de capital et instauration d'un capital autorisé, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner à l'article trois (3) des statuts, la teneur suivante:

Art. 3. «Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (472.500,- EUR) représenté par sept mille (7.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'Euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, datée du 8 mai 2002, au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit - A. Beato - G. Baué - J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2002, vol. 867, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 17 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(37526/239/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

MAFLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 51.580.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(37527/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.545.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

(37375/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2002

En date du 22 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- d'accepter la démission de Monsieur Antonio Pedro Da Costa, en qualité d'administrateur, avec effet au 20 mars 2002;
- de nommer Monsieur Dilson De Oliveira, en qualité d'administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de renouveler les mandats de Monsieur Alfredo Egydio Setubal, Monsieur Carlos Enrique Mussolini et Monsieur Guilherme M.F. Bezerril en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de réviseur d'entreprises, pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37376/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 52.915.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

Signature

(37469/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AGF EUROINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.029.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2002.

(37377/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AGF EUROINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.029.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2002

En date du 10 mai 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- de renouveler les mandats de Madame Laurie Maillard, Monsieur Jean-François Debrois, Monsieur Franck Becker et Monsieur Jean-Michel Eyraud en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 11 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37378/005/19) Déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES SCA, Société en commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.049.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

(37385/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES SCA, Société en commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.049.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2002

En date du 24 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2001;
- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Patrick Zurstrassen en date du 18 décembre 2001;
- de ratifier la cooptation, en date du 18 décembre 2001, de Monsieur Guillaume Fromont en remplacement de Monsieur Patrick Zurstrassen, démissionnaire;
- de nommer Monsieur Guillaume Fromont, en qualité d'administrateur de la société, pour un mandat d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de réélire Monsieur Jacques Mahaux et Monsieur Pascal Le Normand en qualité d'administrateur pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37386/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 20.093.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

(37379/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 20.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2002

En date du 23 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- de renouveler les mandats de Sir Lord Ezra, Monsieur Jean-Luc Schilling, Monsieur Arnaud Dubois, en qualité d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37380/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

COMGEST EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.576.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

(37389/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

COMGEST EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.576.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2002

En date du 15 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2001;
- de ratifier la désignation, en date du 1^{er} octobre 2001, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité de représentant de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Thierry Logier, démissionnaire;
- de réélire Monsieur Wedig Von Gaudecker, Madame Véronique Ficheux, Monsieur Laurent Dobler, Monsieur Jean-François Canton et SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., représentée par Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de réélire DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37390/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PATAVIUM ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.432.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

(37383/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PATAVIUM ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.432.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2002

En date du 15 mai 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001 et d'affecter 5 % à la réserve légale le résultat de l'exercice 2000 après avoir apuré les pertes;

- de reconduire le mandat de Messieurs Maurizio Loro, Roberto Faggiani, Andrea Cecchini et Antoine Gilson de Rouvrex en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003;

- de reconduire le mandat de ARTHUR ANDERSEN en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2003.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37384/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AKTIA FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 38.642.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

(37387/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AKTIA FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 38.642.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2002

En date du 22 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2001;

- d'acter la démission de Monsieur Thierry Logier au 30 septembre 2001;

- de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Gösta Råholm, Monsieur Stefan Tötterman, Monsieur Patrick Lerche, Monsieur Per Saren, Monsieur Caj Holmstrom, Monsieur Torbjörn Jakas, Monsieur Kaj Hedvall jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2003;

- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37388/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

THESEE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.259.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

(37391/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

THESEE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.259.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2002

En date du 26 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2001;
- d'accepter la démission de Monsieur Thierry Logier, en qualité d'administrateur, avec effet au 30 septembre 2001;
- de réélire Monsieur Wedig Von Gaudecker, Monsieur Laurent Dobler, Madame Isabelle d'Imperio et Monsieur Pascal Cattaneo en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de réélire DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37392/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GREEN LINE FRANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

(37397/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GREEN LINE FRANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.004.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2002

En date du 25 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Paul-Henri de la Porte du Theil, en date du 10 avril 2002;
- de renouveler les mandats de Messieurs Jean-Yves Colin, Louis Bert, et Serge Dubois ainsi que Mesdames Colette Barthes et Florence Villemot, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de réviseur d'entreprises de la SICAV, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37398/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2002.

(37393/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2002

En date du 10 mai 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- d'acter et accepter la démission de Monsieur Björn Carlson en date du 31 décembre 2001;
- de ratifier la cooptation de Monsieur Anders Jonsson en date du 14 mars 2002, en remplacement de Monsieur Björn Carlson, démissionnaire;
- de nommer Monsieur Anders Jonsson en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003;
- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Peter Friberg et Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003;
- de renouveler le mandat de KPMG AUDIT en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003;
- d'acter la fermeture du compartiment CARLSON FUND EQUITY - JAPAN SMALL CAP en date du 11 mars 2002. Luxembourg, le 11 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37394/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PRIMERUS FRANCE MINICAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.599.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37395/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PRIMERUS FRANCE MINICAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2002

En date du 18 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Motte, Monsieur Jolain et Monsieur Facque pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002;
- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37396/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ALDIX AGRO-ALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.613.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 mai 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 7 mai 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour ALDIX AGRO-ALIMENTAIRE S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37467/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SMART VENTURE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 75.349.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Jean-François Rochette, conseiller en investissements, demeurant à Bellevue (Suisse), Président

- Monsieur Adam Zamoyski, historien, demeurant à Londres (Royaume-Uni)

- Monsieur Maciej Radziwill, entrepreneur, demeurant à Varsovie (Pologne)

- Monsieur Henri Grisius, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37468/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

UNIVERSAL RISK PARTNERS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.822.

Constituée par-devant M^e Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 165 du 10 avril 1995. Le capital a été converti en EUR en date du 11 octobre 1999, avis publié au Mémorial C n° 75 du 22 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL RISK PARTNERS, GmbH

KPMG Financial Engineering

Signature

(37495/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

STRASSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.564.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 52, case 10, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: LUF):

Capital social souscrit: LUF 43.000.000,-

Capital social autorisé: LUF 200.000.000,-

après conversion en euros:

Capital social souscrit: EUR 1.066.400,-

Capital social autorisé: EUR 5.000.000,-

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

Signature

(37479/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

STRASSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.564.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour le notaire

Signature

(37480/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

INTER-MÖBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.
R. C. Luxembourg B 7.462.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 36, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

(37470/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 64.101.

—
1. La société civile KPMG Audit avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2002.

2. M. Waqar Hassan Siddique, chef d'entreprise, demeurant à P.O. Box 23448 Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé «chief executive» à partir du 6 janvier 2002.

Luxembourg, le 11 avril 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37513/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

VICARE, VICTOIRE ABEILLE REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour VICARE, VICTOIRE ABEILLE REASSURANCE S.A.

Signature

(37474/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PROTEXIA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour PROTEXIA INTERNATIONAL

Signature

(37475/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FIAT FINANCE AND TRADE LTD., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE LTD

Signature

(37476/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

DB Re, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 53.295.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000, wie er von der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter genehmigt und in Luxemburg am 8. März 2002, vol. 565, fol. 51, case 12, einregistriert wurde, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt am 24. Mai 2002.

Zur Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Für DB Re

Unterschrift

(37478/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GRIMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 76.463.

Le siège social a été transféré de L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, à L-15111 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour GRIMAL HOLDING S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37506/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ARLON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.551.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 10, que suite à une décision:

de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: LUF):

Capital social souscrit: LUF 50.857.540,-

Capital social autorisé: LUF 100.000.000,-

après conversion en euros:

Capital social souscrit: EUR 1.260.725,49,-

Capital social autorisé: EUR 2.478.935,25,-

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

Signature

(37481/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

DOLLMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.703.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 23 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 10, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: LUF):

Capital social souscrit: LUF 1.250.000,-

Capital social autorisé: néant

après conversion en euros:

Capital social souscrit: EUR 30.986,69,-

Capital social autorisé: néant.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

Signature

(37482/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

S.E.N.C. ANITE EUROPE S.à r.l. ET ANITE SYSTEMS S.à r.l., Société en nom collectif.

Capital social : 12.400 EUR.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.751.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 21 mars 2002, enregistrées à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 12, que:

- Monsieur Luc Brulez a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat,

- L'autre gérant, M. Anton Vreugdenhil, pourra engager la société par seule signature jusqu'à ce qu'un autre gérant soit nommé.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour extrait conforme, pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERNST & YOUNG

Signature

(37523/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CORAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 3, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 58.380.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de CORAIL, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(37483/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 50.689.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES

FIDUPLAN S.A.

(37484/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

RESPLAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.731.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de RESPLAN HOLDING

FIDUPLAN S.A.

(37485/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SADIKI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.732.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour compte de SADIKI HOLDING

FIDUPLAN S.A.

(37486/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TRILOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.426.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de TRILOGY, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(37487/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TOPEDILUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 156, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.607.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de TOPEDILUX

FIDUPLAN S.A.

(37488/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

DBL PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 156, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.066.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de DBL PRODUCTS S.A.

FIDUPLAN S.A.

(37489/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 64.101.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 mars 1998, acte publié au Mémorial C n° 499 du 7 juillet 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 377 du 26 mai 1999, en date du 31 août 1999, acte publié au Mémorial C n° 867 du 18 novembre 1999, en date du 20 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 344 du 15 mai 2000, en date du 16 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 542 du 28 juillet 2000, en date du 25 septembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 262 du 12 avril 2001, modifiée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 383 du 25 mai 2001.

Les comptes au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(37496/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 64.101.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 mars 1998, acte publié au Mémorial C n° 499 du 7 juillet 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 377 du 26 mai 1999, en date du 31 août 1999, acte publié au Mémorial C n° 867 du 18 novembre 1999, en date du 20 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 344 du 15 mai 2000, en date du 16 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 542 du 28 juillet 2000, en date du 25 septembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 262 du 12 avril 2001, modifiée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 383 du 25 mai 2001.

Les comptes consolidés au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(37497/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 26.175.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange, en date du 24 juin 1987, acte publié au Mémorial C n° 296 du 23 octobre 1987. Le capital a été converti en euros le 31 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY S. A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(37500/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 26.175.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange, en date du 24 juin 1987, acte publié au Mémorial C n° 296 du 23 octobre 1987. Le capital a été converti en euros le 31 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(37501/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 26.175.

1. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé avec effet au 6 mai 2002 administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Avec effet au 6 mai 2002 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué, (en remplacement de M. Bob Bernard)

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué

M^e Pietro Moggi, avocat, ayant son domicile professionnel à CH-6900 Lugano, via Somaini 10, président du conseil d'administration.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37511/528/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CASTEL ASSURANCES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 36.965.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de CASTEL ASSURANCES

FIDUPLAN S.A.

(37490/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ANTRI, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.566.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de ANTRI

FIDUPLAN S.A.

(37491/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

VIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.762.

Le 28 décembre 2001, l'assemblée générale des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes sur base de la loi du 10 décembre 1998 sur la conversion du capital en euros.

- a) La valeur nominale des actions est supprimée;
- b) l'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital;
- c) le capital actuel de LUF 12.000.000,- est converti en EUR 297.472,23;
- d) le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

en anglais

«**Art. 3. 1st paragraph.** The corporate capital is fixed at two hundred ninety-seven thousand four hundred and seventy-two euros and twenty-three cents (EUR 297,472.23), represented by twelve thousand (12,000) shares without a par value».

en français

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-trois cents (EUR 297.472,23), représenté par douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale».

e) les douze mille actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 12.000 actions sans désignation de valeur nominale;

e) le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti en EUR 2.478.935,25;

f) le 3^{ème} alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

en anglais

«**Art. 3. 3rd paragraph.** The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital to two million four hundred and seventy-eight thousand nine hundred and thirty-five euros and twenty-five cents (EUR 2,478,935.25)»

en français

«**Art. 3. 3^{ème} alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25)»

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour VIP INVESTMENTS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37507/528/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SEBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 36.959.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de SEBI, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(37492/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

VALMIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.672.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour le compte de VALMIS S.A.

FIDUPLAN S.A.

(37493/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

HOBAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 48.308.

I. Bis zum Ende der jährlichen ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006 sind folgende Personen Verwaltungsratsmitglieder bzw. Kommissar:

Verwaltungsrat

Dr. Peter Reichegger, Unternehmer, I - Sand in Taufers (BZ), delegiertes Verwaltungsratsmitglied, Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Walter Reichegger, Unternehmer, I - Sand in Taufers (BZ)

Herr Geom. Josef Reichegger, Unternehmer, I - Sand in Taufers (BZ)

Herr Vinzenz Reichegger, Unternehmer, I - Sand in Taufers (BZ)

Kommissar

INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg

2. 20. Dezember 2001 haben die Aktionäre folgende Beschlüsse getroffen

1. Der Nennwert der Aktien wird abgeschafft.

2. Der Euro wird als Währung des Kapitals übernommen.

3. Das Kapital von ITL 2.000.000.000,- wird in EUR 1.032.913,7981 umgewandelt.

4. Die bestehenden 20.000 Aktien mit einem Nennwert von je ITL 100.000 werden gegen 20.000 Aktien ohne Nennwert getauscht.

5. Der erste Absatz des Artikels 3 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweiunddreissigtausendneuhundertdreizehn Komma siebentausendneuhunderteinundachtzig Euro (EUR 1.032.913,7981), eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien ohne Nennwert, voll eingezahlt.»

«The corporate capital amounts to one million thirty two thousand nine hundred and thirteen point seven thousand nine hundred and eighty one euros (EUR 1,032,913.7981), represented by twenty thousand (20,000) shares without a par value.»

Luxemburg, den 15. April 2002.

Für gleichlautende Mitteilung

Für HOBAG INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37512/528/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SAME DEUTZ FAHR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
(anc TRACOFIN S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 51.453.

Constituée par-devant Maître Fiamma Bindella, notaire de résidence à Lugano (Suisse), en date du 8 novembre 1988 sous la dénomination SAME DEUTZ FAHR INTERNATIONAL S.A.. le siège de la société a été transféré suivant acte reçu par M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 juin 1995 de Stabio (Suisse) à Luxembourg, publié au Mémorial C N°454 du 14 septembre 1995. Les statuts de la société ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 15 mai 1998, acte publié au Mémorial C, N°653 du 15 septembre 1998. Le capital a été converti en EUR en date du 27 mars 2001, l'acte afférent a été publié par extrait au Mémorial C N°1098 du 3 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 2001, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAME DEUTZ FAHR INTERNATIONAL S.A.

(anc. TRACOFIN S.A.)

KPMG Financial Engineering

Signature

(37503/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SAME DEUTZ FAHR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 51.453.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M^e Fabio Gaggini, avocat, CH-Lugano, via Somaini 10, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

M. Eric Magrini, conseil, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de M. Bob Bernard, démissionnaire).

Commissaire aux Comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme

Pour SAME DEUTZ FAHR INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37509/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CORPORATE INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 82.238.

La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière (en remplacement de M. Michel Saphir, qui restera administrateur et président du conseil d'administration).

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Pour avis conforme

Pour CORPORATE INVESTMENT PARTNERS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37505/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GESTORIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.490.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 2 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 10, que suite à une décision:

Du Conseil d'Administration de la société et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: LUF):

Capital social souscrit:

LUF 3.000.000,-

Capital social autorisé:

LUF 30.000.000,-

après conversion en euros:

Capital social souscrit:

EUR 75.000,-

Capital social autorisé:

EUR 750.000,-

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour la Société

Signature

(37516/211/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GESTORIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.490.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour le notaire J. Elvinger

Signature

(37517/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SINFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.287.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} février 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 10, que suite à une décision:

Du Conseil d'Administration de la société et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: LUF):

Capital social souscrit:

LUF 3.000.000,-

Capital social autorisé:

Néant

après conversion en euros:

Capital social souscrit:

EUR 75.000,-

Capital social autorisé:

Néant

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour la Société

Signature

(37515/211/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FAMILIENBLATT - EDITIONS LUXEMBURGENSIA S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-3815 Schifflange, 6, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 11.839.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2002, vol. 323, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

(37514/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

**I.C.A.S., INTERNATIONAL CONSULTANCY AND ACCOUNTING SERVICES,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.401.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 19 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 15, case 10, que suite à une décision

de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: LUF):

Capital social souscrit:

LUF 500.000,-

Capital social autorisé:

Néant

après conversion en euros:

Capital social souscrit:

EUR 12.500,-

Capital social autorisé:

Néant

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour la Société

Signature

(37518/211/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

**I.C.A.S., INTERNATIONAL CONSULTANCY AND ACCOUNTING SERVICES,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.401.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour le notaire J. Elvinger

Signature

(37519/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

DOWDING & MILLS A.E.W., Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Walferdange, 31, rue Mercatoris.
R. C. Luxembourg B 6.469.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 24 mai 2002.

DOWDING & MILLS A.E.W.

Signature

(37539/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

THRESHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 37.246.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 21 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560S, fol. 54, case 10, que suite à une décision:

de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: LUF):

Capital social souscrit:

LUF 2.500.000,-

Capital social autorisé:

LUF 100.000.000,-

après conversion en euros:

Capital social souscrit:

EUR 61.973,38

Capital social autorisé:

EUR 2.500.000,-

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour la Société

Signature

(37521/211/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

THRESHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 37.246.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour le notaire J. Elvinger

Signature

(37522/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 45.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature

Un mandataire

(37541/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 45.081.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature

Un mandataire

(37542/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ICOMI INVESTISSEMENT S.A.HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L- Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.406.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour le notaire J. Elvinger

Signature

(37520/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

COTEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.480.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

E. Schlessler.

(37538/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

BUREAU TMEX, Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 79.058.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature

Un mandataire

(37547/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

BUREAU TMEX, Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 79.058.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 2 mai 2002 à 15.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2001;

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.

L'exercice clôture avec un bénéfice de EUR 2.203,75;

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* Report du bénéfice: EUR 2.203,75;

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2001;

- d'accepter la démission de la société FARGO LUXEMBOURG S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes;

- de nommer Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, résidant à Luxembourg en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 42, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37549/751/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 41.305.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature

Un mandataire

(37540/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TERECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.337.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 508, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37555/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 29.092.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 août 2002 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivante:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 8 juillet 2002 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurants à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

(03674/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INVEST CONVERGING EUROPE UMBRELLA FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Kirchberg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.220.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Corporation will be held at the registered office in Luxembourg on 12th August, 2002 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To resolve on the liquidation of the Corporation;
2. To appoint the present members of the board of directors as liquidator.

The quorum required for the meeting is of 50 % of the shares outstanding and the passing of resolution no. 1 requires the consent of two-thirds of the shares represented at the meeting.

A letter to the shareholders explaining the reasons of the meeting is available at the registered office of the Corporation.

Luxembourg, 23rd July, 2002.

(03751/755/19)

The Board of Directors.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.315.

Les actionnaires sont informés par la présente que

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (ci-après dénommée «l'Assemblée») de COLUMBUS (ci-après dénommée la «Sicav») se tiendra au siège social de la Sicav, le 16 août 2002 à 11.00 heures en vue d'examiner les points de l'ordre du jour suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2002.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (03689/755/25)

*Par ordre du Conseil d'Administration.***CAPEL CURE SHARP INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 25.696.

As the Extraordinary General Meeting held on 19th July 2002 could not deliberate and vote on the items on the agenda for lack of quorum, the Shareholders of the Corporation are hereby reconvened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of the Corporation which will be held at the registered office of the Corporation in Luxembourg, at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg on 23rd August 2002 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

- Change the name of the Corporation from CAPEL CURE SHARP INTERNATIONAL FUND to GERRARD INTERNATIONAL FUND, and amend Article one of the Articles of Incorporation of the Corporation accordingly.

Shareholders are informed that no quorum is required and the passing of the resolution requires the consent of two-thirds of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Shareholders in the Corporation may appoint a proxy, who need not be another shareholder in the Corporation, to attend and vote on their behalf. Proxy Cards are available at the registered office of the Corporation.

Shareholders should indicate on the Proxy Card how the proxy should vote, otherwise the proxy will vote at its discretion. To be valid, a Proxy Card must be deposited at the registered office of the Corporation at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg or faxed to the number +352 40 46 76, by no later than 5 p.m. (Luxembourg time) on 21 August 2002.

Proxy Cards returned for the Extraordinary General Meeting held on 19th July 2002 remain valid for the Meeting.

Completion and return of the Proxy Card will not preclude the relevant shareholder from attending and voting in person at the Extraordinary General Meeting, should he decide to do so.

I (03711/041/27)

*The Board of Directors.***VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 30.852.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire («l'Assemblée») qui s'est tenue au siège social de la Société le 25 juin 2002, le rapport annuel audité de VMS LUXINTER SICAV n'ayant pas été remis dans les délais requis, aux actionnaires, le Président de l'Assemblée avait décidé de surseoir aux décisions de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée avec le même ordre du jour à une date ultérieure.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social, 54, rue Charles Martel, Luxembourg le 13 août 2002 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice social clos au 31 mars 2002.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 mars 2002.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou se faire représenter, à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (03701/755/32)

Pour le Conseil d'Administration.

FondsSelector SMR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 75.609.

Hiermit laden wir Sie zur

1. AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der FondsSelector SMR Sicav ein, die am 6. August 2002 um 11.00 Uhr im Hause der DZ BANK INTERNATIONAL S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Änderung der Artikel 5, 7, 8, 12 und 29 der Satzung der FondsSelector SMR Sicav
2. Diverses

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Der Entwurf der umgewandelten Satzung ist am Gesellschaftssitz einsehbar.

Luxemburg, im Juli 2001.

I (03712/755/22)

Der Verwaltungsrat.

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.954.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui se tiendra le mercredi 14 août 2002 à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03727/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE ANONYME CROCUS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.293.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *13 août 2002* à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2001;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jour francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (03718/531/17)

Le Conseil d'Administration.

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.424.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *31 juillet 2002* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Gérant Commandité, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
4. Divers.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Le Gérant Commandité

II (03611/005/17)

FL TRUST SWITZERLAND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.846.

Nous vous donnons, par la présente, convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires de FL TRUST SWITZERLAND (la «Société») qui aura lieu le *31 juillet 2002* à 9.00 heures, devant le notaire Frank Baden au siège social de la Société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Le quorum requis par la loi en ce qui concerne tous les points portés à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital souscrit de la Société et les résolutions sur ces points portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, une procuration donnant autorisation à une autre personne est à votre disposition au siège social de la Société.

II (03681/584/19)

Par ordre du Conseil d'Administration.

53710

CHABLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 8 août 2002 à 14.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 avril 2002 n'a pas pu délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 8 août 2002 délibèrera quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03443/534/15)

Le Conseil d'administration.

VALUGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 61.264.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, le 8 août 2002 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale du 16 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03471/029/15)

Le Conseil d'administration.

GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.574.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} août 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (03523/795/16)

Le Conseil d'Administration.

AERFIN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.996.

The Shareholders of AERFIN EUROPE S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office on August 5, 2002 at 5.00 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED as Director;
2. Acceptance of the resignation of AVANGARDE S.A. as Director and Managing Director;
3. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Director and Managing Director;
4. Discharge to the Director and the Managing-Directors for their services;
5. Appointment of three new Directors;

6. Acceptance of the resignation of CHESTER-CLARK LIMITED as Statutory Auditor;
7. Discharge to the Statutory Auditor;
8. Appointment of a new Statutory Auditor;
9. Transfer of the registered office of the company;
10. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

II (03559/710/25)

The Board of Directors.

C.O.G.P., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.582.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 2 août 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décisions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03551/534/16)

Le Conseil d'Administration.

TWIN CHEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.573.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 9 août 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 juillet 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03563/696/14)

Le Conseil d'Administration.

LLL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.202.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 1^{er} août 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et Approbation des comptes au 30 avril 2002
2. Affectation du résultat
3. Dissolution et mise en liquidation de la société
4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Divers

II (03583/029/17)

Le Conseil d'Administration.

BUSYBEE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.370.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 25, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg le 2 août 2002 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (03567/802/18)

Le Conseil d'Administration.

TROUSSEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.355.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 1^{er} août 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03584/029/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCAPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.138.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} août 2002 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03600/534/15)

Le Conseil d'Administration.
